

AIN

Yaya, l'apprenti boulanger, pourra rester en France

Le jeune homme a retiré dans la matinée du mercredi 23 février un récépissé de demande de titre de séjour de travailleur temporaire lui permettant de poursuivre sa formation dans la boulangerie et son apprentissage à La Chapelle-du-Chatelard.

C'est l'épilogue heureux d'une affaire qui aurait pu se terminer en drame. Mercredi 23 février au matin, Mamadou Yaya Bah, jeune homme d'origine guinéenne de 20 ans, a reçu en préfecture de l'Ain son récépissé de carte de séjour, en tant que « travailleur temporaire ».

Remerciant ses soutiens, notamment la vingtaine de personnes issues d'associations humanistes présentes, le jeune guinéen ne cachait pas sa joie de détenir le précieux sésame lui permettant de rester sur le territoire français. Il devrait recevoir son titre de séjour dans les six mois à venir.

En situation irrégulière, Yaya, qui a fui son pays d'origine il y a

six ans, présentait à la préfecture un document clé, une promesse d'embauche émanant de Mme Hyvernat, son employeuse qui n'avait pas hésité à entamer une grève de la faim pour soutenir son jeune apprenti.

Promesse d'embauche

Bénéficiant de « solides garanties d'intégration », le jeune homme a bénéficié d'une vague de soutien importante, notamment de l'appui du député Trompille, qui est intervenu auprès de Catherine de La Robertie, préfète de l'Ain. Quant à sa patronne, elle doit se remettre de quinze jours de grève de la faim qui l'ont beaucoup affaibli.

Yaya, qui a entamé une formation de boulanger au Cecof d'Ambérieu, pourra poursuivre sa formation théorique et son apprentissage auprès du couple Hyvernat, boulangers à La Chapelle-du-Chatelard. « Une nouvelle vie s'offre à moi », disait Yaya tout sourire de pouvoir se construire l'avenir dont il a rêvé dans l'Hexagone.

François LE STIR

Il débute un CAP de boulangerie le 15 mars

Après son passage à la préfecture de l'Ain, Yaya est allé au Cecof d'Ambérieu-en-Bugey afin de s'inscrire et de signer son contrat d'apprentissage. Dès le 15 mars, il débutera une formation de CAP boulangerie en alternance au centre des apprentis ambarrois. L'apprenti boulanger a fait le tour des lieux avec la directrice du Cecof, Myriam Olivier-Poulain, et sa patronne Patricia Hyvernat. « J'ai fait plusieurs stages, notamment dans le secteur de la boucherie, mais c'est vraiment le métier de boulanger qui me plaît le plus. Je suis très motivé », a lancé Yaya. Une équipe d'*Envoyé spécial* (France 2) l'a aussi filmé dans le cadre d'un reportage.



Yaya Bah a reçu son récépissé de travailleur temporaire. Photo Progrès/David REGAZZONI

SAINT-BÉNIGNE

Motard tué dans un accident en 2013 : le conducteur condamné

Il y a huit ans, un conducteur de 4x4 avait marqué l'arrêt au stop avant de redémarrer sans voir arriver une moto sur sa droite. Le pilote, un homme de 32 ans, avait été tué sur le coup.

Presque huit ans après le drame, un homme a comparu devant le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse, mercredi 3 mars. Des années de procédure marquées par de longues expertises et par la ténacité de la famille de la victime qui s'était battue contre un premier classement sans suite du dossier.

Le 9 novembre 2013, à la tombée de la nuit, et sous un ciel gris et pluvieux, Thierry Bouton, un homme de 32 ans originaire de Saône-et-Loire, était au guidon de sa moto quand elle avait été percutée latéralement par un 4x4. Le conducteur avait pourtant marqué un arrêt au stop et avait laissé passer trois voitures

arrivant sur sa gauche. Mais il avait redémarré sans voir arriver la moto sur sa droite. Le pilote avait été projeté à une vingtaine de mètres, sur un panneau. Il avait été tué sur le coup.

Un débat sur la vitesse de la moto

Les témoignages de deux automobilistes, dépassés un peu plus tôt par la moto, avaient incité le parquet à classer l'affaire, en estimant que la moto roulait trop vite. L'un avait dit que le pilote « envoyait » au guidon de son engin, l'autre, qui roulait doucement, qu'il filait comme « une bombe ». Le fait que le pilote roulait parfois sur circuit avait aussi pesé dans la décision.

Mais la famille n'a jamais lâché, commandant plusieurs expertises qui évaluaient la vitesse de la moto autour de 70 km/h au moment du choc. L'un des experts, qui a utilisé un logiciel pointu de reconstitution d'acci-



Le 4x4 Hyundai avait redémarré au stop et avait heurté la moto de plein fouet. Archives Progrès/Charles MATHEY.

dent, est venu témoigner, mercredi, mettant en cause les conclusions de la contre-expertise judiciaire qui évaluait la vitesse à 116 km/h.

Une discussion très technique qui ne permettait pas au tribunal

d'acquiescer des certitudes. Mais finalement la vitesse de la moto importait peu quant à la responsabilité du conducteur puisqu'il faut s'assurer que la voie est libre avant de s'engager. Une explication du drame était peut-être à

rechercher dans le « halo lumineux » des trois voitures que le conducteur avait laissé passer et qui l'auraient empêché de voir arriver la moto.

Il y avait 400 mètres de visibilité

« Le propre de ce type de dossier, c'est que ça peut arriver à chacun de nous. Mais peu importe la vitesse de la moto, il y avait 400 mètres de visibilité et le conducteur du 4x4 s'est engagé sans certitude de savoir si un véhicule arrivait », a expliqué la procureur Caroline Mollier qui a requis un an de prison avec sursis.

« Un conducteur doit en effet s'assurer qu'il n'y a pas de danger, convenait M^e Pascal Forest, son avocat. La seule explication c'est ce fameux halo qui lui a masqué la moto ». Le prévenu, un homme âgé aujourd'hui de 27 ans, a été condamné à neuf mois de prison avec sursis.

Frédéric BOUDOURESQUE